

**FICHE
COUT DES
ACCIDENTS
CORPORELS EN
NOUVELLE-
CALEDONIE
ANNEE 2016**

**OBSERVATOIRE
DE LA
SECURITE
ROUTIERE**

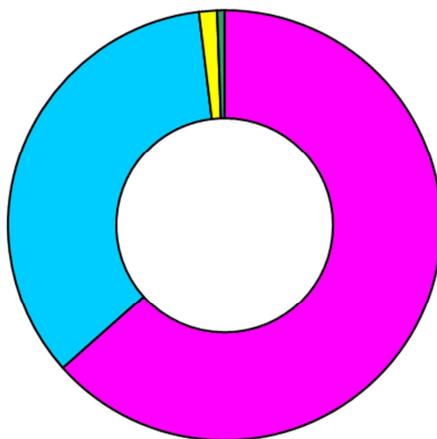
**RAPPEL DES
DEFINITIONS :**

Tué
Victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident ;

Blessé hospitalisé
victime admise dans un hôpital plus de 24 heures ;

Blessé non hospitalisé
victime ayant fait l'objet de soins médicaux, non hospitalisée ou admise comme patiente à l'hôpital moins de 24 heures.

Estimation du coût des accidents corporels



- Tués (19,46 MdFcfp)
- Blessés hospitalisés (10,63 MdFcfp)
- Blessés non hospitalisés (0,41 MdFcfp)
- Dégâts matériels des accidents corporels (0,17 MdFcfp)

Le coût des accidents corporels de la circulation routière pour l'année 2016 est provisoirement estimé à plus de **30 milliards de francs CFP**

Près des 2/3 des coûts des accidents corporels correspondent à la masse du nombre de personnes décédées et quasiment 1/3 à celle des personnes blessées dont l'état de santé a nécessité une hospitalisation de plus de 24 heures.

Au cours de l'année 2016 :

- Nombre de tués à 30 jours : 51 ; coût des tués : 19,46 milliards Fcfp (MdFcfp)
- Nombre de blessés hospitalisés : 223 ; coût des blessés hospitalisés : 10,63 milliards Fcfp
- Nombre de blessés non hospitalisés : 216 ; coût des blessés non hospitalisés : 412 millions Fcfp
- Nombre d'accidents corporels : 291 ; coût des dégâts matériels des accidents corporels : 170 millions Fcfp

TABLEAU DE REFERENCES

	Valeur en Euro	Valeur en franc CFP
1 tué à 30 jours =	3 197 000	381 503 580
1 blessé hospitalisé =	399 633	47 688 902
1 blessé non hospitalisé =	15 985	1 907 518
Dégâts matériels des accidents corporels =	4 902	584 964
Calcul socio-économique selon les valeurs tutélaires préconisées par le rapport de la Mission QUINET et retenues dans le bilan 2015 de la sécurité routière en France – Source ONISR		